



Cas de l'astreinte sur mi-temps creation entreprise

Par **Carpez**, le **01/03/2009** à **16:15**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI dans une entreprise de plus de 200 salariés.
Je projette de me lancer dans une auto-entreprise dans un domaine différent.
Je suis donc intéressé par le "mi-temps" création d'entreprise.
Mais un petit détail me chagrine :

Il est stipulé dans mon contrat une prise d'astreinte qui est bien effective aujourd'hui,
mais, lors du futur mi-temps, cette astreinte ne sera plus faisable!

L'entreprise est obligée d'accepter ce mi-temps mais peut-elle me licencier pour la non-respect de l'astreinte?

Merci d'avance.

Par **pierreec59**, le **02/03/2009** à **11:50**

Bonjour,

Oui elle peut vous licencier si vous ne respectez pas l'astreinte.
Si vous avez besoin de conseils dans votre projet, n'hésitez pas à me contacter, je suis dans

l'expertise comptable et de la même région que vous.

Cordialement,

Pierre

Par **Carpez**, le **02/03/2009** à **14:28**

Merci bien pour cette réponse ainsi que sa rapidité,

Si je comprend bien, l'entreprise est légalement obligée d'accepter le mi-temps, mais en réalité, je vais devoir belle et bien négocier un aménagement de mon poste.

Ils ne doivent ni me muter à "tataouine", ni me donner des horaires "biscornues" et encore moins me licencier pour non respect de l'astreinte.

Les pistes de négociation sont difficiles.

Sinon, vos lumières peuvent m'intéresser pour mon projet, qui ne devrait plus tarder à voir le jour.

Êtes-vous sur le littoral?

Cordialement.

Par **pierreec59**, le **02/03/2009** à **18:06**

Bonsoir,

Oui, mon cabinet est situé en métropole lilloise, j'interviens sur tous le département du Nord-pas-de-calais et donc également sur le littoral, Dunkerque notamment, ville dont je suis originaire.

Voici mon mail : pierreec59@yahoo.fr

Numéro de portable : 06.66.22.88.84

N'hésitez pas à me contacter.

Cordialement,

Pierre

Par **pierreec59**, le **14/03/2009** à **20:07**

Bonsoir,

J'aimerais savoir où vous en étiez et avoir des nouvelles quant à votre problème de mi-

temps...

L'employeur l'a-t-il accepté?

Cordialement,

Pierre